



**Recrutez un apprenti
architecte!**
**Contribuez à la formation
des professionnels
de demain au rythme
de 3 jours en entreprise,
2 jours à l'école.**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes.

L'organisation des formations permet aux apprentis une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.

L'École

École publique, elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises relevant du ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Depuis 2020, elle est établissement composante de l'Université Gustave Eiffel.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- jours en entreprise : lundi, mardi, mercredi
- jours de formation à l'école : jeudi et vendredi
- quelques semaines à l'école
- quelques semaines en entreprise
- temps de travail effectif : 35 heures par semaine (école + entreprise).

Recrutez un étudiant en licence 3

- contrat d'un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage.

Recrutez un étudiant en master 1

- contrat de deux ans (durée du master) avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

Recrutez un étudiant en master 2

- contrat de un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

L'apprentissage en pratique

En recrutant un apprenti, votre entreprise bénéficie :

- d'une réduction des cotisations sur les bas salaires (de l'apprenti),
- d'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- de l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage.

Étudiant salarié

L'étudiant est considéré comme un salarié en formation au sein de votre entreprise. Il est rémunéré également lorsqu'il suit ses cours théoriques à l'école. Au même titre qu'un salarié, il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et certains avantages selon les conventions collectives (cartes restaurants, remboursement du passe Navigo...).

Un contrat tripartite

Le contrat (Cerfa) est établi entre l'employeur, l'apprenti et le CFA Descartes SUP, partenaire de l'Ensa Paris-Est et porteur de la formation. La procédure est entièrement dématérialisée via la plateforme Studéa Contrat.

Un calendrier pédagogique adapté

Le contrat suit le calendrier de formation. La date de fin de contrat doit correspondre avec la date de fin de formation indiquée sur le calendrier.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant est suivi par deux encadrants :

1. le maître d'apprentissage

Il définit les activités et les missions de l'alternant au sein de l'entreprise

2. le tuteur académique

Enseignant de l'école, il s'assure de vérifier la cohérence et la bonne adéquation entre les missions de l'apprenti définies au sein de l'entreprise et le métier d'architecte ou à sa complémentarité dans le cas d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage ou d'un BET.

Des échanges sont organisés au cours de l'année entre l'étudiant, le maître d'apprentissage et le tuteur académique afin de s'assurer que les deux volets de la formation sont bien en phase et de la bonne intégration de l'étudiant au sein de l'entreprise.

Des coûts et des risques maîtrisés

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont vous dépendez*. L'employeur devra tout de même s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 € sur ce niveau de prise en charge, selon les dernières dispositions gouvernementales.

Le salaire de l'apprenti

Il est fixé selon un barème national indiquant le montant minimum de la rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2 et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2 et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %

Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un courriel à apprentissage@paris-est.archi.fr en précisant la formation et les missions qui seraient confiées à l'apprenti,
2. Rencontrez les candidats dont le profil correspond à vos attentes,
3. Établissez le contrat.

Pour plus de renseignements

Ensa Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes SUP

cfadescartes.fr/entreprises

Contact alternance

relation.entreprises@cfadescartes.fr
01 64 61 48 16

Service contrat du CFA

contrats@cfadescartes.fr
01 64 61 48 12

* OPCO des entreprises de proximité (agences d'architecture) ou OPCO Atlas (bureaux d'études, etc.).

Agences qui accueillent nos étudiants apprentis

.L.A.A.A.B.
2bdm Architectes
A&M Renovation
aasb_agence d'architecture
suzelbrout
Abinal & Ropars
Aéroport Paris-Orly
AKR architecture - Atelier Kilian
Roland
ANYOJI BELTRANDO
AREP
atelier aup gautier+conquet
ATELIER CAPITAINE ARCHITECTURE
& URBANISME
ATELIER DE CHEZY
ateliergeorges
Atelier HOZE
Atelier Joan Gaudin
ATELIER JULIEN BOIDOT
Ateliers 2/3/4/
ATELIERS LION ASSOCIÉS
Aurelie Barbey
BFV ARCHITECTES
bony mosconi
Coldefy
COLLET MULLER ARCHITECTES
COVE Architectes
D&A Selas d'Architecture
Groupe ADP

Iris Lacoudre
JAGG
LABA TERRITOIRES
Lafayette Architectes Urbanistes
LAUZARQUE
Le Studio Sanna Baldé
MAESTRA Architecture
Ville de Paris DEVE
Marc Mimram Architecture
et Ingénierie
Agence Margaux Hallier
Matthieu Gillet Architecte du
Patrimoine
Mu Architecture
Oural Architectes
PCA-STREAM
Praxys
Radio architectes
Relier Architecture
Salin Architecture
SCAU
SCOP
Studio BELEM
Studio Matters
Studio Montazami
TVK
Ville Ouverte
Yatelier Hoze Sarl
ZOOMFACTOR ARCHITECTES

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes SUP, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unifa et l'union des architectes.

Contacts

Laura Le Marois
Responsable de l'insertion professionnelle
laura.lemarois@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr